

PRINCIPES



- Non rétroactivité
- Financement non cumulatif
- Principe de non profit
- Cofinancement
- Coûts unitaires

COÛTS ÉLIGIBLES

- Encourus durant le projet
- Prévus dans le budget
- Nécessaires
- Identifiables et contrôlables
- Conformes aux lois fiscales et sociales
- Raisonnables et justifiés (économes et efficients)
- TVA si elle ne peut pas être récupérée
- Qui ne dépassent pas le montant total de la convention



COÛTS INÉLIGIBLES

- Rémunération du capital
- Dettes et charges de la dette
- Provisions pour perte ou créances
- Intérêts débiteurs
- Pertes de change
- TVA quand récupérable
- Coûts pris en charge dans un autre projet européen
- Frais d'ouverture et de gestion des comptes bancaires



	Types de coût	Forfaits	Montants maximum	
	Gestion et mise en œuvre du projet	500€/mois coordinateur	Max 2.750€/mois	
		250€/mois partenaires		
	Réunions transnationales	575€ ou 760€/participant/réunion selon la distance	Motivation dans la candidature (2/an)	
	Productions intellectuelles	Coût unitaire selon la catégorie de personnel et le pays	Frais de personnel	
	Evénement de dissémination	100€/ participant local	Max 30.000€/projet	
		200€/ participant international		
	Coûts exceptionnels (achat biens et services)	75% des frais éligibles	Max 50.000€/projet	
	Soutien des besoins spécifiques	100% des frais éligibles	Motivation dans la candidature	
	Frais de voyage (LTTA)	Entre 20€ et 1500€/participant selon la distance (entre 10 et >8000km)	Coût unitaire	
	Soutien individuel (frais de séjour - LTTA)	Voir guide selon le type d'activité de mobilité	Taux journalier	
	Soutien linguistique (LTTA) (projets entre 2 et 12 mois)	150€/participant	Motivation dans la candidature	
L	Coûts exceptionnels (frais de voyage élevés pour LTTA)	80% des frais éligibles (voir conditions)	Motivation dans la candidature	

GESTION ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Coordinateur: 500€/mois

Partenaire: 250€/mois

Max 2.750€/mois

Couvre les activités de gestion ET de mise en œuvre du projet: toutes les activités inhérentes au bon déroulement du projet, en dehors des autres catégories budgétaires: outils/matériel d'apprentissage à petite échelle, coopération virtuelle et activités locales, information/promotion/ dissémination, etc.

Justificatifs à fournir au stade du rapport final: Description et preuves des activités réalisées et des résultats atteints

En cas de contrôle:

Etre capable de prouver que le projet s'est déroulé sur toute sa durée (échanges de mails, photos, PVs de réunions, etc.)

RÉUNIONS TRANSNATIONALES

575€ ou 760€ par participant/réunion selon la distance

Voir budget contracté

- Réunion de coordination entre partenaires du projet (comité de pilotage)
- Organisée par un partenaire
- Contribution aux frais de voyage et de séjour
- Pas de limite de durée
- # activités d'apprentissage
- Justificatifs en cas de contrôle:
- Attestations de présence émises par l'organisme d'accueil, signées par le représentant légal, mentionnant le nom du participant et les dates de l'événement
- Ordre du jour
 - <u>Exception</u>: conserver les tickets de transport si départ d'un autre lieu que celui de son organisme ou vers un autre lieu que celui de l'organisme d'accueil

PRODUCTIONS INTELLECTUELLES (innovation)

Coût unitaire selon la catégorie de personnel et le pays

Voir budget contracté

Contribution aux frais de <u>personnel</u> pour la réalisation de productions innovantes, tangibles, significatives et transférables.

Justificatifs en cas de contrôle:

Preuve de réalisation de la production

Preuve des jours de travail : timesheet nominative

Preuve d'un lien formel entre le travailleur et l'un des partenaires

Preuve que ces frais de personnel ont représenté un coût identifiable dans la comptabilité de l'un des partenaires

EVÈNEMENT DE DISSÉMINATION (innovation)

100€/ participant local	Voir budget contracté
200€/ participant international	Max 30.000€/projet

Contribution aux coûts liés à l'organisation de conférences / séminaires ou au déplacement des participants

Objectif = partager et diffuser les productions intellectuelles <u>réalisées</u> Les participants éligibles sont externes aux organisations partenaires

Justificatifs en cas de contrôle:

Agenda détaillé et documents distribués lors de l'évènement (présentations, etc.)

Liste des participants avec leur signature, date, lieu, nom, nom et adresse de l'organisme dont ils proviennent

COÛTS SPECIFIQUES

Coûts exceptionnels (Achat biens et services)	75% des frais éligibles	Voir budget contracté

Achat de services (sous-traitance) et/ou de certains équipements non usuels et indispensables au projet

Justificatifs à fournir au stade du rapport final:

- Facture originale spécifiant l'adresse et le nom du fournisseur, le montant et la date de la facture
- Preuve de paiement (extraits de rôle)

Attention à la TVA (si elle est récupérable, elle n'est pas éligible)

En cas de contrôle: être en mesure de prouver qu'une recherche a été menée pour choisir l'option la meilleure au point de vue qualité-prix ou la moins chère.

- ⇒ Eviter les conflits d'intérêt.
- \Rightarrow Voir article II.10





COÛTS SPÉCIFIQUES

Soutien des besoins spécifiques	100% des frais éligibles
---------------------------------	--------------------------

Coûts additionnels concernant les participants à besoins spécifiques ayant un handicap

Piste budgétaire qui peut être ouverte même après la signature de la convention (grâce aux transferts)

Justificatifs à fournir au stade du rapport final:

- Facture spécifiant le nom et l'adresse de l'organisme qui facture, la somme, la devise monétaire et la date
- Preuve de paiement (extraits de rôle)

ACTIVITÉS DE MOBILITÉ D'ÉTUDE/D'APPRENTISSAGE/D'ENSEIGNEMENT

Frais de voyage	Entre 20€ et 1500€/participant selon la distance (entre 10 et >8000km)	Coût unitaire
Frais de séjour	Voir guide selon la durée et le type d'activité de mobilité	Tauxjournalier
Soutien linguistique	150€/participant (activité entre 2 mois et 12 mois)	Coût unitaire

Participation aux frais de voyage et de séjour des <u>apprenants/du personnel</u> de l'une des organisations faisant partie du partenariat

Justificatifs en cas de contrôle:

- Attestations de présence émises par l'organisme d'accueil, signées par le représentant légal, mentionnant le nom du participant et les dates
- Preuve du lien entre l'apprenant/le personnel et l'un des partenaires

<u>Exception</u>: conserver les tickets de transport si départ d'un autre lieu que celui de son organisme ou vers un autre lieu que celui de l'organisme d'accueil

ACTIVITÉS DE MOBILITÉ D'ÉTUDE/D'APPRENTISSAGE/D'ENSEIGNEMENT

Coûts exceptionnels pour frais de voyage élevés

80% des frais éligibles

Coûts réels

Contribution aux frais de voyage élevés en raison de l'éloignement géographique ou pour réduire son empreinte énergétique

Eligible lorsque le financement standard (basé sur les coûts unitaires par fourchette de distance) ne couvre pas au moins 70% des frais de voyage des participants

Justificatifs à fournir au stade du rapport final:

- Facture et preuve de paiement
- Accord préliminaire de l'Agence

ACTIVITÉS DE MOBILITÉ D'ÉTUDE/D'APPRENTISSAGE/D'ENSEIGNEMENT

Support linguistique 150€/participant Coûts réels

Coûts liés à l'aide offerte aux participants en vue d'améliorer leur connaissance de la langue d'enseignement ou de travail dans le cadre d'une activité de mobilité à long terme de 2 à 12 mois.

Justificatifs en cas de contrôle:

- Preuve de la participation à un cours sous forme de déclaration signée par l'institution qui organise la formation. Cette déclaration comprend le nom du participant, la langue enseignée, le type et la durée du cours.
- Facture de l'achat du matériel d'apprentissage <u>ou</u> (si le cours est donné directement par le bénéficiaire) une déclaration signée et datée par le participant spécifiant le nom du participant, la langue enseignée, le format et la durée du cours.

TRANSFERTS DE BUDGET



Des transferts entre postes budgétaires sont possibles dans une certaine limite:

- A condition que cela ne modifie pas l'esprit de la candidature initiale telle qu'elle a été acceptée
- Max 20% du montant d'un poste vers un autre poste
- Un poste budgétaire ne peut être augmenté de plus de 20%
- Exception: les postes « gestion et mise en œuvre » et « coûts exceptionnels » ne peuvent pas être augmentés.

Au-delà de ces limites, il faut faire un avenant à la convention (sous réserve d'acceptation de l'Agence et 1 mois avant la fin du projet)

Besoins spécifiques et frais de voyage élevés: pas de limite (même si non prévu dans la convention) – voir conditions supra

→ Flexibilité budgétaire